

Description et Organisation de la formation

ANIMATEUR PROFESSIONNEL « Loisirs Tous Publics »

L'animateur accueille et encadre tous les publics en situation de loisirs et peut être amené à intervenir en direction d'un public particulier. Il conduit ou accompagne un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et/ou des projets collectifs. Il encadre des activités scientifiques et techniques, des activités culturelles et d'expression et/ou des activités physiques dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte sans logique d'initiation et d'apprentissage.

L'animateur professionnel Loisirs Tous Publics participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation. Il participe à l'organisation, à l'administration et la gestion financière de la structure dans le cadre du projet de cette dernière. Il peut être amené à diriger un accueil collectif de mineurs.

L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand.

La formation d'animateur professionnel de Loisirs Tous Publics permet d'acquérir les compétences pour :

- prendre en charge des publics ;
- animer différents publics à travers, notamment la découverte des activités scientifiques et techniques, culturelles et d'expression ;
- participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique ;
- participer au fonctionnement d'une structure accueillant des publics.

Le diplôme est délivré par le Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports. Il est inscrit au niveau IV au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Programme :

Le diplôme du Brevet Professionnel est obtenu par l'acquisition de dix Unités Capitalisables (UC) définies par les objectifs terminaux d'intégration.

Pour être admis au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Loisirs tous publics », le candidat doit avoir obtenu dix unités dont quatre sont transversales, cinq sont spécifiques à la spécialité « Loisirs tous publics » et une d'adaptation.

- **UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;**
- **UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;**
- **UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation ;**
- **UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure ;**
- **UC 5 : Préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics ;**
- **UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de loisirs pour tous publics ;**
- **UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités éducatives et de découvertes pour tous publics ;**
- **UC 8 : Conduire une action éducative et de découverte dans le cadre des loisirs tous publics ;**
- **UC 9 : Maîtriser des outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs tous publics ;**
- **UC 10 : Adaptation à l'emploi :
Elaborer un projet de proximité favorisant la découverte et l'appropriation de leur territoire par les publics au travers de la mise en œuvre d'activités intergénérationnelles.**

Dans le cadre de la mise en vie de l'alternance, un **tuteur** accompagne le stagiaire, il pourra s'agir du directeur de la structure.

MODULES

Les **contenus** des modules de formation correspondent aux différentes Unités Capitalisables :

- *Communiquer dans les situations de la vie professionnelle*
 - Communication expression orale et écrite ; travaux rédactionnels et exposés à l'oral ;
 - Utilisation de Word, Excel, power point ;
 - Les outils multimédias & les Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) ;
 - Les relations interpersonnelles, hiérarchiques, les différents modes de communication ;

- *Les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative*
 - Les connaissances des publics de l'animation ciblés par le brevet ;
 - Les caractéristiques du développement psycho affectif des publics (PIAGET) ;
 - Les pratiques éducatives en situation professionnelle ;
 - Les besoins et les motivations des publics ;
 - Jeux de rôles et d'études de cas

- *La méthodologie de projet*
 - La notion de projet : de l'idée à l'action ;
 - La définition des objectifs d'un projet d'animation en direction de tous publics ;
 - La déclinaison d'un projet en objectifs opérationnels ;
 - Le chiffrage d'un projet : budget prévisionnel, analyse des coûts ;
 - Le projet et les outils d'évaluation ;
 - Etude de situations professionnelles et de pratiques professionnelles.

- *La participation au fonctionnement d'une structure*

- La place de l'animateur/acteur et force de proposition dans sa structure ;
- Les différents acteurs et coéducateurs, intervenants dans l'action éducative ;
- Les fonctions d'animateur au sein d'une équipe ;
- La protection des mineurs, le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- L'organisation de la sécurité et des conditions de travail dans les établissements accueillant du public.

- *L'action d'animation*

- Contextualisation de l'action d'animation ;
- Enquêtes de terrain et travaux de formalisation des données ;
- Favoriser l'intégration, la participation et la créativité des publics ;
- La sécurité des personnes et des biens ;
- L'élaboration d'un projet d'animation : les objectifs opérationnels, et les méthodes d'action en cohérence avec un projet éducatif ;
- L'organisation et la planification d'une action animation ;

- *Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation, de loisirs pour tous publics*

- Les courants pédagogiques & les connaissances de base relatives à la pédagogie ;
- Le rythme de vie des publics ;
- Cohésion & Dynamique de groupe ;
- Les situations conflictuelles : gestion de conflits et gestion de crise ;
- La maltraitance ;

- *Les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs pour tous publics*

- Les pratiques de différentes d'activités :
 - o création artistique ;
 - o jeux sportifs et d'opposition ;
 - o sensibilisation au développement durable ;
- Le choix des démarches pédagogiques adaptées aux publics.

- *Diriger un centre de vacances et de loisirs*
 - Les cinq fonctions d'un directeur d'Accueil Collectif de Mineurs ;
 - La mise en place d'un dispositif d'accueils éducatifs de mineurs ;
 - La mission éducative d'un d'ACM ; (Mis en situation professionnelle de directeur ou d'adjoint de directeur d'un accueil collectif de mineurs ; soit un minimum de 14 jours de direction en ACM en un ou deux séjour(s) au plus.)

- *Un métier : animateur Loisirs Tous Publics d'un territoire*
 - La dimension patrimoniale, historique et culturelle des territoires ;
 - L'approche touristique d'un territoire ;
 - Le repérage et l'identification des ressources :
 - o d'un territoire de proximité ;
 - o intergénérationnelles ;
 - Les caractéristiques du public sénior ;
 - Construire un diagnostic simplifié à partir d'une étude de territoire ;
 - Les actions d'animation éducatives intégrées dans un projet institutionnel ;
 - Valoriser la mémoire du public sénior ;

Lieu de formation : La Londe

Date de début : 04/11/2015

Date de fin : 21/10/2016

La formation comprend 1 302 heures

- Durée en centre de formation : 602 heures*
- Durée en situation professionnelle en entreprise : 700 heures*